



11-13 rue des Archives  
94010 Créteil cedex  
Tél.: 01 41 94 94 00 00  
Fax : 01 41 94 94 00 33  
mèl: [infos@cgt94.fr](mailto:infos@cgt94.fr)  
[www.cgt94.fr](http://www.cgt94.fr)

COMMUNIQUÉ

## EHPAD LES LILAS : LA CGT RAPPELLE LES REVENDICATIONS DES PERSONNELS.

Le Parisien Val-de-Marne a publié dans son édition du 1er octobre un article sur les maltraitances dont aurait été victimes des résidents de l'EHPAD Les Lilas de Vitry.

Le syndicat CGT de l'établissement et l'Union Départementale CGT Val-de-Marne tiennent à exprimer leur refus de cautionner les agissements des agents qui seraient mis en cause au cas où ces maltraitances seraient avérées. Le syndicat constate cependant des flous sur la mise en place de la procédure restent à éclaircir dans l'enquête en cours. Cette enquête et les faits graves qui l'entraînent ne doivent pas faire oublier la situation préoccupante de l'EHPAD.

Depuis avril 2012, la CGT alerte les pouvoirs publics du manque constant de gouvernance de l'EHPAD les lilas, et notamment le manque de personnel d'encadrement (cadre de santé, médecin coordonnateur). Cette situation ne fait qu'amplifier le malaise des personnels soignants quant à leurs prises de décisions dans les actes professionnels au quotidien.

L'Agence Régionale de Santé et le Conseil Général viennent de nommer un directeur et une adjointe par intérim. Ceux-ci sont chargés d'assurer des conditions satisfaisantes de fonctionnement de l'EHPAD pour une prise en charge de qualité des résidents, tout en favorisant l'écoute et l'accompagnement des personnels dans la perspective de rétablir le dialogue social.

Cette décision a été prise suite à l'alerte faite par les personnels et leurs syndicats qui ont dû invoquer leur droit de retrait pour être entendus. Dans leur esprit, ce droit ne pouvait en aucun cas priver les résidents de leurs besoins fondamentaux : soins, toilette, repas, hébergement et vie sociale.

Les agents ont également voulu rappeler que, depuis le transfert de l'établissement du privé au public en janvier 2010, la question de leur intégration à la Fonction Publique Hospitalière est l'une de leurs revendications.

La CGT, en tant qu'administrateur, a systématiquement interpellé la direction de l'établissement, dont c'est l'un des rôles majeurs, ainsi que le conseil d'administration de se prononcer clairement sur le statut des personnels.

Aujourd'hui, près de 36 mois plus tard, rien n'est fait. La question de l'intégration des agents est un préalable au bon fonctionnement de l'établissement et cette situation ne peut pas perdurer. Dans ce cadre, le directeur par intérim se doit de s'attacher à relancer le processus d'intégration des personnels, comme le rappelle la lettre de mission de l'ARS.

La CGT ne fait que demander la stricte application de cette lettre de mission. Elle ne se laissera pas déborder par des problèmes de maltraitance qui ne sont pas de sa responsabilité. Elle demande à la nouvelle direction de suivre la lettre de cadrage de l'ARS et donc des'emparer rapidement de ce dossier aussi bien en terme financier qu'humain.